

## CHRONIQUE

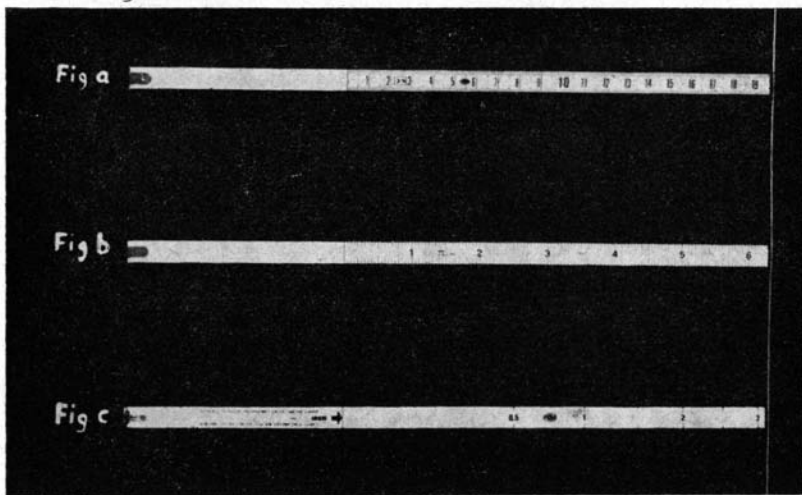
---

### Rubans pour mesurer la surface terrière

Depuis longtemps, la recherche forestière et les utilisateurs cherchaient sur le marché français des rubans indiquant directement la surface terrière des arbres. Les Etablissements QUENOT et Cie\* ont bien voulu se charger de cette fabrication.

Trois types de graduation sont disponibles :

a) une graduation millimétrique normale pour les mesures de circonférences (fig. a),



b) une graduation en  $\pi$  cm, donnant directement la grandeur du diamètre (fig. b),

c) une graduation donnant soit la surface de la section transversale en dixièmes de  $\text{dm}^2$ , soit le volume d'un billon de 1 m en  $\text{dm}^3$  (fig. c).

Les trois modèles de rubans sont contenus dans des boîtiers en matière plastique, avec rentrée automatique par pression sur un poussoir; ils ont

tous une capacité de mesure de 3 m, pèsent un peu plus de 100 g et contiennent une semelle magnétique.

N° du modèle	Graduations		Prix (Janvier 1967)
	recto	verso	
—	—	—	—
144/839 23	a	b	17,55
144/840 23	a	c	27,60
144/841 23	b	c	30,60

Ces rubans, de bonne qualité, sont très solides, et leur chiffraison impeccable rend la lecture très aisée.

J. BOUCHON.

\* Boîte Postale 256 — 25 - Besançon.

### **L'organisation du marché international du bois et des produits forestiers**

Dans une thèse pour le Doctorat en Droit, récemment présentée et soutenue devant un jury présidé par M. le Professeur VELLAS, assisté de MM. les Professeurs SIORAT et de CAMBIAIRE, M. Louis VAURS étudie le problème du marché international du bois. *Produit de base* répondant aux critères de la charte de la Havane le bois méritait bien l'étude exhaustive qui vient de lui être consacrée.

Si le premier travail du juriste est d'aborder les données extra-juridiques, l'auteur sacrifie à la coutume avec la bonne volonté et l'ardeur du néophyte conscient de ses responsabilités. Il classe les bois comme le ferait un forestier. Il dresse même, en annexe, un répertoire des principales essences des forêts du monde entier, avec leurs usages respectifs et rappelle quelques considérations techniques concernant les industries de transformation mécanique du bois, de traitement et d'amélioration du bois ou se rapportant aux industries de la cellulose. Dans une répartition qualitative et quantitative des forêts dans le Monde, l'auteur ne s'égare jamais au cœur des quelque 4 405 millions d'hectares boisés, représentant 35,5 % de la surface des terres émergées. En bon calculateur, il fait le bilan de la production et de la consommation des bois et produits forestiers, souligne les subtilités de leur commerce et conclut, aussi objectivement que possible, que l'évaluation mondiale des prix de ces produits ne semble pas trop défavorable, si on la compare à la situation alarmante d'autres matières premières. Les propriétaires forestiers français ne partageront certainement pas cet enthousiasme juvénile! Il est vrai que le problème forestier est d'abord un... « phénomène forestier » suivant l'expression même de notre juriste, ce que justifient les climats très particuliers dans lesquels se développent les forêts du monde, toujours ondoyantes et diverses sous toutes les latitudes.

\*  
\*\*

Après avoir déchaussé les bottes de sept lieues du forestier international, l'auteur peut endosser la toge du juriste pour aborder l'étude du problème forestier mondial dans le cadre des organisations internationales. On apprend

ainsi que c'est grâce à la déception du Président Roosevelt de n'avoir pu découvrir, en survolant le Moyen Orient, les célèbres cédrains du Liban et les profondes forêts d'Ankora où, en 1402, Timûr Lang le boiteux, plus connu sous le nom de Tamerlan, cachait ses éléphants, que le bois a pu figurer, dès 1943, parmi les objets d'études de la Commission intérimaire des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture. Un prétexte historique fut donc à l'origine d'un programme en onze points allant de la politique forestière en général à la modernisation et intégration des industries forestières. Pour atteindre ces objectifs, des techniques juridiques furent élaborées qui conduisirent d'abord à la création de la Commission internationale du Peuplier à laquelle le Professeur Guinier, ancien Directeur de l'Ecole Nationale des Eaux et Forêts de Nancy, consacra le meilleur d'une féconde retraite. Dès 1948 se tenait à Toulouse le premier Congrès régional du Peuplier en France. Depuis cette date, nos Ramiers de Garonne ont retrouvé une place de choix dans l'économie moderne du bois.

La Division des forêts et industries forestières de la F.A.O. a créé plusieurs autres Commissions, constitué des comités variés et animé l'action de nombreux experts internationaux dont l'efficacité a permis de définir peu à peu une politique forestière internationale tout en facilitant un ajustement entre l'offre et la demande des produits forestiers. Ce travail remarquable est le fruit d'une application judicieuse de techniques juridiques que Louis Vaurs analysa avec la rigueur, la précision et la minutie d'un bon horloger.

La loupe toujours bien ajustée, l'auteur aborde alors l'examen d'un problème qui ne saurait laisser indifférent le forestier français: la communauté économique européenne (C.E.E.) et la mise en œuvre d'une politique forestière communautaire. Sans doute le Traité de Rome n'a-t-il pas prévu de politique forestière commune et l'on sait que le bois fut, dès 1957, considéré comme un *produit industriel*, bien que la Sylviculture soit une partie intégrante de l'agriculture au sens de l'article 38 du Traité. Mais à la différence de la F.A.O. qui est une organisation interétatique ne pouvant agir que par voie de recommandations, la C.E.E. est dotée de pouvoirs de décisions obligatoires qui peuvent être utilisées dans tous les secteurs économiques de la Communauté européenne, et tout particulièrement dans le domaine forestier des six Etats membres, ce qui représente 25 600 000 hectares de superficie boisée en face des 48 millions d'hectares de terres cultivées. L'auteur souhaite donc que la politique forestière des Six s'affermisse et il a raison d'exhorter les Etats membres à « aller plus loin, beaucoup plus loin, plus vite, beaucoup plus vite ».

Le bon artisan du bois qu'est devenu Louis Vaurs au cours des trois cent cinquante-deux premières pages de son imposante thèse (qui en comprend 754 en deux tomes!) applique alors sa méthode de recherches à l'étude de deux problèmes internationaux qui dominent le monde de la « foresterie »: le marché du bois d'œuvre et de ses produits dérivés et le marché des bois à pâte, pâtes de bois, papiers et cartons.

Dans le premier cas les organisations internationales ont réussi à améliorer le caractère compétitif des produits forestiers en face d'une concurrence de plus en plus vive des matériaux de remplacement. Mais une véritable refonte de ce marché reste à faire. L'utilité de cette réforme est certaine et l'opération est possible car, du fait de l'action des organismes internationaux, le marché semble relativement stable. Il n'exige donc pas, en apparence, des mesures énergiques en vue d'éviter les fluctuations excessives des prix. Mais l'œuvre est difficile, car les produits sont multiples et les problèmes qui se posent pour la commercialisation de chaque produit resteront toujours des problèmes particuliers. Raison de plus pour bien connaître la situation présente du marché et ses tendances d'évolution: c'est là le rôle essentiel des organisations internationales dont Louis Vaurs souligne, à juste titre, toute la valeur constructive.

Dans le cadre de la Communauté économique européenne (C.E.E.), les données du problème du marché du bois d'œuvre sont différentes de celles qui se posent à l'échelle internationale. Il s'agit ici, — et l'auteur le souligne une fois de plus, — d'une organisation supranationale qui dispose de pouvoirs de décisions obligatoires et qui tend à instituer non seulement une zone de libre échange mais une véritable union économique entre les Six Etats membres, tous déficitaires en bois d'œuvre. Il en résultera, sans doute, un bouleversement des réglementations et des habitudes nationales. Et l'on comprend les réactions différentes, — et souvent très divergentes, — des six partenaires. La « maladie de la forêt européenne » a été maintes fois diagnostiquée par de savants médecins des arbres. Mais les remèdes vont de l'homéopathie à la coupe rase, en passant par la chirurgie esthétique!

Quant au marché international des bois tropicaux, il intéresse, au premier chef, les pays en voie de développement qui méritent une aide accrue en faveur d'une industrialisation plus poussée, mais doivent faire l'objet d'aménagements spéciaux en ce qui concerne l'exportation de leurs produits manufacturés.

Le problème de l'organisation du marché international des bois à pâte, pâtes de bois, papiers et cartons a longuement retenu l'attention de l'auteur dans plus de quatre-vingts pages d'une densité qui révèle une connaissance très aigüe de la question sur le plan mondial. Il convient essentiellement de tendre à une équivalence convenable entre l'offre et la demande, condition fondamentale de la stabilité des prix. Mais dans un monde en pleine surévolution, — où la valeur intellectuelle de l'individu risque de se mesurer à la quantité de papier qu'il consomme annuellement, — est-on certain de l'adéquation entre la proposition et la chose?

Dans le cadre de la Communauté économique européenne, une politique communautaire devrait être élaborée et rapidement mise en œuvre. A l'égard des pays en voie de développement, les organisations internationales doivent maintenir leur effort dans le sens d'une industrialisation permettant d'assurer un écoulement de la production à des prix de revient réduits.

\*  
\*\*

Une idée-force que Louis Vauris a très justement placée en épigraphe en tête de sa monumentale étude est extraite du tome I du « Droit international économique et social » de Pierre Vellas: « Le Droit international économique et social exprime directement une solidarité internationale fondamentale par son dynamisme, ses procédés techniques, son but de coopération économique et sociale; il occupe déjà une très grande place dans le droit positif et dans l'organisation progressive de la société internationale ».

Dans sa thèse, Louis Vauris a voulu démontrer la nécessité d'adapter les techniques juridiques aux données économiques et politiques. Il s'est révélé ainsi disciple attentif d'un maître respecté. Mais il a eu aussi la sagesse de rappeler que le bois n'est pas une matière première comme les autres. Capital et revenu sont inscrits dans les accroissements des arbres de toutes les forêts du monde. Les erreurs économiques dans le domaine forestier sont impardonnables car elles entraînent l'exploitation abusive ou prématurée de produits qui croissent dans le temps et dans l'espace suivant des règles biologiques implacables: on ne violente pas la nature forestière.

Sous ces réserves, le bois peut être un matériau d'avenir capable de se plier aux modes et aux besoins particuliers de la société moderne. C'est là la conclusion optimiste d'un jeune et dynamique juriste qui s'est laissé prendre aux charmes des hamadryades. Ce travail de pèlerin et de bénédictin, fruit de plusieurs années d'efforts et de recherches, a valu à son auteur les félici-

tations du jury qui croit, lui aussi, aux sortilèges de la Forêt, mais qui connaît les exorcismes juridiques et sociologiques capables d'arracher tous les « Espaces Verts » du monde aux maléfices des apprentis sorciers.

P. C.

P.S.: A noter que ce beau travail, qui prélude à d'autres études juridiques sur la Forêt, sera prochainement édité par voie de souscription. Il devrait intéresser toutes les professions du bois qui, à l'échelon national, occupent près de 250 000 salariés pour un chiffre d'affaires (hors taxes) de 16 000 millions de francs en 1965 (Négoce et importation du bois — Exploitations forestières et scieries — Industries du bois — Industries de l'ameublement) sans compter les 131 000 salariés des « entreprises du bois » rattachées à l'industrie du Bâtiment et qui ont traité un chiffre d'affaires (hors taxes) de 6 550 millions en 1965.

### Production et consommation du bois en Suède

*Nous lisons dans le n° 3 - 1968 d'une brochure publiée par l'Association Suédoise des Fabricants de pâtes et papiers:*

« Pour les pays dans son ensemble, les « Balances des bois 1967 » (Virkesbalanser 1967) constituent, selon l'avis de la Commission, le fondement d'une analyse positive des possibilités d'évolution de l'industrie forestière suédoise en ce qui concerne l'approvisionnement en matières premières, tant pour la période considérée qu'à plus long terme. La situation économique de l'ensemble du secteur forestier déterminera cependant dans quelles proportions les possibilités biologiques pourront être exploitées. »

Les propos ci-dessus forment la conclusion du rapport remis au Ministre de l'Agriculture par la Commission. Celle-ci, constituée en 1964, groupait des représentants des organismes et des administrations concernés et elle était placée sous la présidence du Professeur Erik Hagberg de l'Ecole Royale des Forêts.

Les ressources en bois ont été calculées sous forme de coupes brutes selon trois modèles de traitement des forêts. Ceux-ci, qui diffèrent par les surfaces de coupes définitives, ont fait apparaître des volumes utilisables de respectivement 67, 74 et 80 millions de m<sup>3</sup>sk (\*). A titre de comparaison, la dernière Balance réalisée n'avait retenu qu'une alternative de coupes définitives, 65 et 68 millions de m<sup>3</sup>sk.

Il est démontré dans ce rapport, que le matériel sur pied du pays a augmenté annuellement d'environ 17,5 millions de m<sup>3</sup>sk, dont 6,5 millions dans le nord (Norrland) et le nord-est du Svealand et 11 millions dans le reste du pays. Cette augmentation du volume du matériel sur pied a eu lieu surtout dans les forêts avec arbres à moyennes et grosses dimensions.

La consommation de bois est entièrement dominée par celle de l'industrie, la part du bois de chauffage étant en régression constante. Les besoins de l'industrie sont en continuelle augmentation. Evalués à 47 millions de m<sup>3</sup> solides (sans écorce) en 1964, ils représenteraient 57 millions de m<sup>3</sup> solides en 1970, soit une élévation de 21 %, si la capacité utilisable de l'industrie était employée en 1970. En ce qui concerne les scieries, il a été retenu une augmentation annuelle de leurs besoins de 3 %, de 2,1 millions de standards en 1964 à 2,4 en 1970. Pour les industries de la pâte et des panneaux de fibres le rapport de la Commission se base sur une enquête réalisée auprès des sociétés. La production à l'intérieur de ces secteurs s'élevait en 1964 à 6,4 millions de tonnes de pâte en tous genres et à 0,8 million de tonnes de

(\*) m<sup>3</sup>sk — volume sur pied, y compris l'écorce mais non compris les branches.

panneaux de fibres ou agglomérés. Selon les plans établis, on pense que la capacité utilisable atteindrait respectivement 8,4 et 1,2 millions de tonnes en 1970.

Dans l'établissement des balances, les volumes des approvisionnements en bois calculés selon les trois alternatives de coupes brutes, ont été comparés avec les consommations réelles et supposées pour les années 1964, 1967 et 1970. Ces balances étant surtout destinées à faire apparaître jusqu'à quel point, chaque région subvient à ses propres besoins, sans transfert d'une zone à l'autre.

En conclusion, il est possible de dire que les ressources en bois permettront l'utilisation de la capacité totale de l'appareil de production industriel en place en 1970. Il y a cependant des différences sensibles entre les parties septentrionales et méridionales du pays. Dans le nord, les besoins ne seront couverts que si l'hypothèse envisageant les coupes définitives les plus fortes était retenue, alors que des excédents élevés apparaissent déjà lors de l'emploi de l'alternative moyenne dans le sud du pays. Il faut ajouter que le volume du matériel sur pied est tel, dans le sud du pays, que l'hypothèse moyenne comporte un rythme de coupe définitive par trop lent, vu sous l'angle de la croissance biologique et du rendement.

Les ressources potentielles à long terme ont également fait l'objet d'une analyse de la part de l'Ecole Royale des Forêts: les résultats de celle-ci, qui figurent dans le rapport de la Commission, donnent une vue encore plus positive des ressources en bois. L'élévation de la production qu'il est possible d'atteindre en cultivant mieux la forêt, en épandant des engrais sur les sols durs, en drainant les sols tourbeux et en effectuant là aussi des apports d'engrais, en reboisant certaines terres actuellement agricoles porterait à longue échéance l'accroissement annuel total dans le pays aux environs de 120 millions de m<sup>3</sup>sk, c'est-à-dire une augmentation de 50 % du rendement retenu comme base dans l'actuelle balance. Il faut cependant ajouter que ces chiffres ne pourraient être atteints que si d'importants investissements étaient réalisés dans le secteur forestier. Il dépend des possibilités économiques de cette branche, que ces investissements aient lieu dans leur totalité.

Si l'on analyse le temps de révolution, d'autres aspects de la flexibilité des ressources forestières apparaissent. Le rapport souligne, que si le temps de révolution était abaissé de 10 années, dans le sud de la Suède — ce qui du point de vue biologique n'est pas seulement réalisable, mais souhaitable, pour obtenir une meilleure répartition des classes d'âge et un rendement à l'hectare supérieur — c'est 100 millions de m<sup>3</sup>sk, principalement de troncs de grosses dimensions qui seraient libérés. Un abaissement supplémentaire du temps de révolution de 10 années doublerait la quantité réalisable.

Ce qui est important dans le rapport de la Commission, c'est que les possibilités d'augmentation des ressources forestières du pays, et donc parallèlement, les possibilités de croissance de cette industrie, sont bien supérieures à celles avec lesquelles on a pensé pouvoir compter plus tôt, réserves faites des conditions économiques. Il ne fait pas l'ombre d'un doute que les évaluations du potentiel suédois, qui sont incluses dans le calcul, par la F.A.O., des futures ressources en bois de l'Europe, ont été sous-estimées. En se référant uniquement aux possibilités de rendement biologique, les conditions d'une expansion successive de l'industrie forestière suédoise, tant dans le domaine des scieries que dans celui de la pâte à papier et du papier, sont très favorables.

### **Semaine des Sciences forestières à l'Université Laval à Québec - Canada**

La traditionnelle semaine des Sciences Forestières organisée par l'Association des Etudiants en Génie Forestier de la Faculté de Foresterie s'est déroulée à Québec du 4 au 10 mars dernier.

Patronnée par le Ministre des Terres et Forêts de la Province, la manifestation a connu un franc succès, témoignant ainsi de la vitalité de la jeunesse forestière francophone de Canada.

Un Symposium réunissant quelques sommités du monde forestier québécois et canadien s'est tenu pendant toute la journée du 6 mars dans le grand amphithéâtre de la Faculté.

Le thème du débat reflète fidèlement la préoccupation majeure des forestiers du Nouveau-Monde: « Rationalisation des travaux sylvicoles ». Le développement d'une machine adaptée aux caractéristiques de la coupe partielle est en bonne voie de réalisation. Le prototype expérimenté en 1963 en France dans les Vosges a été considérablement amélioré et de récents essais dans le sud des Etats Unis justifient une prochaine commercialisation du matériel. (Vit Fellow Buncher) (1).

Par ailleurs, l'accent a été mis sur l'urgence d'une revalorisation de la main d'œuvre forestière. Des études sociologiques révèlent l'importance fondamentale du capital humain dans le succès de l'entreprise forestière.

D'autre part, les Ministères de la Santé et des Terres et Forêts du Québec ont réalisé conjointement une remarquable expérience de réadaptation de malades mentaux par une « cure » de travail en forêt.

Une étude du Dr. L.J. LUSSIER, Ingénieur-Conseil et Professeur de Gestion à la Faculté, confirme la faiblesse du rendement des investissements financiers dans les travaux d'améliorations sylvicoles (4 à 7 %). Pour justifier de tels investissements, l'auteur estime que l'augmentation en volume de la possibilité, par l'emploi de techniques sylvicoles appropriées, doit être de 30 à 60 % par rapport à la production de la coupe à blanc.

Le Dr. P.E. VEZINA, Professeur de Sylviculture à la Faculté, brossait à son tour un large tableau du reboisement dans le monde. Il soulignait l'effort remarquable des Etats-Unis dans ce domaine, rejoignant les propos du Dr. P.E. LACHANCE (2), lors de la conférence d'ouverture de la semaine. En vingt ans, les Etats-Unis ont triplé leur production de pâte à papier, ce qui, à ce rythme, leur permettra bientôt de subvenir à leurs besoins. Cependant, l'augmentation mondiale de la demande en pâte à papier rassure les Canadiens, traditionnels pourvoyeurs des Etats-Unis. L'ouverture vers le marché européen en particulier, est envisagée avec optimisme.

Notons que l'ère de la cueillette du bois dans l'immense forêt canadienne semble révolue. Confiants dans le développement de la recherche scientifique, les Canadiens s'apprentent à couper et à planter immédiatement après, le tout mécaniquement.

R. LINDECKERT.

(1) Rev. For. Fran., n° 6, juin 1964.

(2) Président du Conseil des Producteurs de Pâtes et Papiers du Québec.

### **Le classement des bois bruts**

Le Conseil de la Communauté Européenne a arrêté en sa 21<sup>e</sup> session, les 22 et 23 janvier 1968, une directive relative au rapprochement des législations des Etats membres concernant le classement des bois bruts (1).

Les bois bruts dont la Communauté produit annuellement plus de 80 millions de mètres cubes (dont environ 55 millions de mètres cubes de bois

(1) Journal Officiel des Communautés européennes n° L 32 du 6 février 1968. Directive 68/89/CEE du Conseil, du 23 janvier 1968, relative au rapprochement des législations des Etats membres concernant le classement des bois bruts.

d'œuvre et d'industrie), constituent un matériau très hétérogène quant à la forme, les dimensions, l'essence, la qualité du bois. C'est pourquoi les produits de l'exploitation forestière, dès leur abattage, doivent être façonnés et classés selon des normes et des critères déterminés en vue de leur utilisation ultérieure.

Les pays de la Communauté appliquent des systèmes de classement très disparates, depuis le classement détaillé obligatoire par loi jusqu'aux simples usages locaux traditionnels variant d'une région à l'autre d'un même pays.

La modernisation et la concentration des industries du bois, le développement considérable du commerce international des bois notamment depuis la dernière guerre rendent nécessaire l'uniformisation des systèmes de classement dans ce domaine comme dans les autres secteurs économiques. Certes, nos six pays sont tous déficitaires en bois; mais les échanges intracommunautaires de bois bruts dépassent cependant 2 600 000 mètres cubes par an et la réalisation du marché commun entraînera une intensification de ces échanges principalement dans certaines régions frontières particulièrement boisées (Ardennes, Eifel, Vosges, Forêt Noire, Alpes...).

Il ne fait aucun doute que des règles communes en matière de classement seront de nature à faciliter ces échanges dans bien des cas; des lots de bois pouvant être ainsi identifiés sans ambiguïté, les rapports entre acheteurs et vendeurs s'en trouveront simplifiés.

La directive arrêtée par le Conseil, basée sur l'article 100, prescrit à chaque Etat membre d'instituer chez lui le classement CEE dont l'emploi peut être facultatif, mais dont les dénominations sont protégées par la loi. En d'autres termes, si un bois brut est présenté comme « classé CEE », il doit l'être correctement selon les prescriptions établies. En outre les Etats membres peuvent rendre obligatoire l'application de ce système à tout ou partie de leur propre production (par exemple aux résineux et non aux feuillus, ou encore à une partie de leur territoire seulement). Les Etats membres ont aussi la faculté de détailler les classements par dimensions et par qualité prévus en instituant des sous-classes.

Enfin, pour éliminer toute entrave éventuelle au commerce intra-communautaire, les Etats membres doivent abroger toutes dispositions prescrivant un classement pour les bois bruts importés d'un autre Etat membre.

La directive 68/89/CEE doit être mise en vigueur dans un délai de deux ans.

Quant aux dispositions d'ordre technique figurant à l'annexe de cette directive, elles concernent le mesurage d'une part et le classement proprement dit d'autre part.

La partie traitant du *mesurage* fixe les unités de mesure à utiliser, les procédés à employer pour la mesure des longueurs et des diamètres ainsi que les tolérances et approximations permises ou prescrites dans ces mesures.

Pour le *classement* proprement dit, on a opté pour un classement de *type absolu*, c'est-à-dire qui ne fait intervenir que les dimensions et, le cas échéant, la qualité, indépendamment de l'usage auquel on destine le bois (par opposition au classement *par destination*) qui prend en considération l'utilisation.

Le classement *par dimensions* s'est limité à tracer un cadre général d'inspiration très classique. C'est ainsi que pour les bois longs (grumes), on a institué une série de classes de 10 en 10 centimètres de diamètre au milieu sous écorce. Pour les perches, c'est le diamètre sur écorce à 1 mètre du gros bout qui est pris en considération; pour les bois en stères, c'est le diamètre sur écorce au fin bout.

Quant au classement *par qualité*, on s'est efforcé, selon l'usage le plus répandu en la matière, de définir trois classes sans pouvoir malheureusement y



faire figurer des précisions chiffrées. En effet, ce classement s'appliquant à l'ensemble d'une production forestière très hétérogène reste forcément très général. Cependant la possibilité de le détailler et de créer des sous-classes permettra de l'adapter aux divers assortiments et essences forestières.

En conclusion, la directive du 23 janvier 1968 institue un système communautaire de classement qui, quoique d'application facultative, doit tendre à se généraliser au moins dans les transactions portant sur des lots homogènes d'une certaine importance.

Ce classement schématique pourra servir de base à des classements plus perfectionnés pour des assortiments faisant l'objet de transactions importantes.

Enfin, ce classement constitue un instrument indispensable pour l'établissement de statistiques forestières communautaires suffisamment précises: il permet de rassembler sur une base rigoureusement comparable les données relatives à la production, au commerce, à la consommation, aux prix des produits forestiers.

## **Bientôt le printemps va faire que les touristes vont de nouveau reprendre le chemin de la campagne**

### **Comment préparer leur venue**

*Le problème du stationnement en plein air, concentré dans les zones qui attirent le plus de touristes et de promeneurs va devenir de plus en plus grave.*

En effet, on estime qu'en 1985, compte tenu de l'allongement des temps de loisirs et des progrès de la motorisation, le nombre total de véhicules automobiles en service pourrait atteindre 25 000 000.

En se référant à de nombreux cas concrets, l'Association Technique pour la Vulgarisation Forestière a traité ce sujet d'une façon très complète en lui consacrant une étude de 112 pages — format 21 X 27 (avec nombreux plans cotés et photographies): *Les parkings en plein air*.

Après la présentation du problème, l'énumération des principes suivant lesquels un parking doit être conçu et les points de vue de quelques réalisateurs, il est traité tout particulièrement:

- 1 — *Des parkings destinés aux stationnements de courte durée.*
- 2 — *Des parkings, points de départ de promenade et des parkings pour stationnement de quelques heures.*
- 3 — *Des parkings pour stationnement de longue durée: un jour et plus.*
- 4 — *Des conceptions françaises préconisées pour les autoroutes, dans le Languedoc-Roussillon et pour d'autres secteurs.*
- 5 — *Des détails pratiques utiles pour aménager ou améliorer les parkings.*

Cette étude est complétée par une brochure de 14 pages intitulée: *Garages pour véhicules de tourisme*, qui concerne tout spécialement:

- 1 — *La disposition des garages.*
- 2 — *La constitution d'un garage.*
- 3 — *L'entretien des garages.*

Ces deux notices font l'objet d'un numéro spécial qui est vendu au prix franco de 20 francs. Elles peuvent également être commandées séparément et sont alors cédées au prix franco de:

- Les parkings en plein air ..... 17 F
- Garages pour véhicules de tourisme ..... 3 F

Les commandes sont à adresser à l'Association Technique pour la Vulgarisation Forestière, 9, rue de Grenelle, Paris-7<sup>e</sup> — Tél. LITré 90-52 — (C.C.P. Paris 17825-34).

Il existe une liste des documents diffusés à ce jour en ce qui concerne les aménagements touristiques. Elle sera adressée gratuitement à tout demandeur.

## **VII<sup>e</sup> Congrès International de la Protection des Plantes 21 septembre - 25 septembre 1970**

Sous le patronage du Gouvernement Français, de la Société Française de Phytologie et de Phytopharmacie et de nombreuses organisations internationales, le VII<sup>e</sup> Congrès International de la Protection des Plantes aura lieu à Paris du 21 au 25 septembre 1970.

Le programme technique de ce Congrès sera diffusé en octobre 1968.

Société Française de Phytologie et de Phytopharmacie  
Secrétariat Général

VII<sup>e</sup> Congrès International de la Protection des Plantes  
57, boulevard Lannes - Paris-16<sup>e</sup> (France).

### **La répartition de l'Aune vert en France**

Les laboratoires de Biologie végétale de Grenoble et du Lautaret (Domaine Universitaire - 38 - Saint-Martin-d'Hères) publient assez régulièrement des études groupées sous le nom de « Documents pour la Carte de la Végétation des Alpes » qui sont d'un intérêt certain pour les Forestiers.

Dans le numéro 5 de 1967, nous relevons par exemple les titres suivants :

— P. GENSAC. — Feuille de Bourg-Saint-Maurice (XXXV-31) et de Moûtiers (XXX-32). Les groupements végétaux au contact des Pessières de Tarentaise.

— Ch. BARTOLI. — Carte phytosociologique des forêts de la Haute-Maurienne.

— L. RICHARD. — L'aire de répartition de l'Aune vert (*Alnus viridis* Chaix).

M. le Professeur OZENDA a bien voulu, et nous l'en remercions, nous autoriser à publier l'intéressante conclusion de l'article de L. RICHARD sur l'Aune vert que nous sommes heureux de reproduire ci-dessous.

« La très ample répartition de l'Aune vert dans les Alpes occidentales s'explique probablement par une colonisation très ancienne, d'âge tertiaire, liée à un pouvoir de dissémination intense et rapide. Son extension altitudinale, la variation de la densité de ses peuplements dans les divers secteurs alpins, le choix de ses expositions découlent assez logiquement de ses exigences écologiques. Ces dernières peuvent être résumées ainsi : besoins en eau élevés, effets favorables d'un enneigement durable et d'étés frais, incompatibilité pour les calcaires massifs et leurs éboulis ; son pouvoir colonisateur est remarquable vis-à-vis des pelouses et des basses landes, mais il ne supporte pas la concurrence des formations forestières serrées comme les hêtraies-sapinières et les pessières denses.

Tous les facteurs favorables à l'Aune se trouvent réunis dans l'étage subalpin, aux expositions nord, sur roches-mères siliceuses ou schisteuses : cas des hauts massifs cristallin. L'eau et la neige ont plus abondants sur la

façade ouest de ces massifs où la vigueur des aunaies vertes est remarquable, bien que la concurrence de la pessière y soit souvent intense. Ces facteurs climatiques sont moins favorables dans la zone intra-alpine mais la concurrence forestière y est souvent plus faible, de sorte que de grandes étendues de landes ou de pelouses, d'anciens pâturages facilitent l'implantation de très belles aunaies. Par contre, la faiblesse des précipitations freine son développement dans les vallées internes très continentales; enfin la concurrence des futaies, les vastes affleurements calcaires l'arrêtent dans de nombreux chaînons des Préalpes.

Son grand pouvoir de dissémination lui permet de coloniser rapidement des zones clairiérées de l'étage montagnard et même du collinéen dans les stations de microclimat froid et frais, telles que les berges des torrents. Ainsi naissent d'assez nombreuses stations abyssales, d'existence plus ou moins précaire. D'autres stations abyssales de la zone molassique doivent être considérées comme des reliques glaciaires.

Enfin entre l'Aune vert des Alpes et l'Aune crispé des régions subarctiques existent de nombreux points communs quant aux conditions de leurs habitats: long enneigement, humidité du sol, moyennes thermiques basses ».

---